

## **Le cumul des mandats :**

L'absentéisme parlementaire et la transparence des rémunérations des élus :

Même si la tendance au PS et chez les Verts est de prôner un non-cumul absolu des mandats, nous pensons qu'il ne faut pas être intégriste sur la question, en acceptant un cumul de 2 mandats : 2 locaux ou 1 local + 1 parlementaire (national ou européen), permettant au parlementaire député ou sénateur de garder un pied dans le territoire, la vie réelle des citoyens, la proximité des sujets qui touchent la vie courante.

Il faut interdire le cumul d'un mandat public avec une fonction privée qui pourrait poser des problèmes de conflit d'intérêt. Chap.3-1.

Marie-Anne Kraft

Vice-présidente du MoDem 94

Responsable de la section de Saint-Maur